

## Henri Mondor

Première instance sur l'incendie du bâtiment des personnels logés

**Suite à l'incendie dramatique ayant détruit dans la nuit du 21 au 22 août toute une partie du bâtiment des personnels logés sur l'hôpital Henri Mondor, un Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT) s'est tenu le lundi 26 août 2019.**

Le bilan de l'incendie est extrêmement lourd :

- 1 décès, une aide-soignante travaillant à l'hôpital Albert Chenevier,
- 15 blessés dont 4 pompiers, actuellement encore 3 personnes hospitalisées, leurs jours ne sont plus en danger (1 pompier à Begin, 1 personnel ouvrier et son beau-fils à Mondor),
- 26 appartements évacués, 67 personnes impliquées.

Lors de cette instance, la direction de l'hôpital Henri Mondor a confirmé la thèse de l'incendie lié à un accident domestique.

SUD Santé sort rassurer du CHSCT quant à la prise en charge des collègues ayant perdu leur appartement.

Tous devraient être relogés d'ici la fin de la semaine et bénéficier d'une aide financière et matérielle personnalisée à la hauteur des besoins de chacun (aide apportée par la mairie de Créteil et des dons privés). De même, pour les personnes en faisant la demande, l'obtention d'une aide financière exceptionnelle accordée par le comité d'entreprise de l'AP-HP (AGOSPAP) sera facilitée.

Ces relogements tiendront compte de la vie privée des collègues, c'est à dire le lieu de scolarisation des enfants et la nécessité de vivre à proximité de l'hôpital pour les personnels montant des gardes (plombiers, électriciens, cadres administratifs...).

La prise en charge psychologique ayant débuté la nuit même de l'incendie durera autant que de besoin et un suivi médical est désormais mis en place pour les personnels logés suite à d'éventuelles inhalations de produits toxiques au cours de l'incendie (monoxyde de carbone, amiante...)

Si nous sommes rassurés sur l'avenir des collègues sinistrés, SUD Santé restera bien évidemment attentif quant aux engagements pris par la direction.

L'avenir du bâtiment des personnels logés dépend désormais du résultat de l'enquête en cours sur sa viabilité. La question sera ensuite de savoir, si le bâtiment est déclaré viable, si l'AP-HP aura les moyens de financer sa réhabilitation ?

Pas de retour officiel à ce jour ni de l'intervention des pompiers ni de l'enquête judiciaire en cours suite au décès de notre collègue.

**Le CHSCT de l'hôpital Henri Mondor se réunira de nouveau dès les résultats de ces différentes enquêtes connus.**

Créteil, lundi 26 août 2019

contacts

Eric TRICOT  
Laurence DESLANDES  
David JACQUELIN